

**Contacts :**

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 36 08 -du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 16 JANVIER 2020

Accueil téléphonique « Professionnels de santé »

Optimiser votre temps de communication

Depuis le 21 octobre 2019, les professionnels de santé Côte-d'Or peuvent joindre les **services administratifs** de l'Assurance Maladie sur un **nouveau numéro unique** :



Accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30



Service dédié aux professionnels de santé

Paieement, facturation, installation, convention, téléservice, accompagnement personnalisé...



Complémentaire d'ameli Pro, votre espace personnel

en ligne qui vous permet de contacter l'Assurance Maladie 24h /24 par e-mail



Afin d'optimiser votre temps de communication, veuillez préparer :

- **Votre numéro de professionnel de santé**
- **Votre numéro de carte CPS** (ou les 5 derniers chiffres de votre RIB inscrit dans notre fichier si vous n'avez pas de CPS)
- **S'il s'agit d'une réclamation :**
 - **Le n° de sécurité sociale de l'assuré concerné**
 - **Le n° de lot et de facture**



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr